

« Getting the Deal Through » : réglementation de l'électricité

20 NOVEMBRE 2016 3 MIN DE LECTURE

Expertises Connexes

- [Affaires réglementaires,](#)
- [Autochtones et environnement](#)
- [Électricité et services publics](#)

Auteur: [Richard J. King](#)

La réglementation de l'énergie de l'Ontario 2018 est maintenant disponible.

Au Canada, les marchés de l'électricité, contrairement à ce qui se fait dans la plupart des autres États, sont réglementés essentiellement à l'échelle provinciale, plutôt que fédérale. Dans cet article, publié à l'origine dans *Getting the Deal Through*, [Richard King](#), associé du [groupe du droit de l'environnement, droit de la réglementation et droit des Autochtones](#) d'Osler, présente la réglementation et les activités de production, de distribution et de transport de l'électricité ainsi que de l'alimentation électrique en Ontario. Les sujets abordés par Richard sont les suivants :

- les politiques gouvernementales et le cadre législatif
- la structure organisationnelle du marché de l'électricité
- l'autorisation de construire et d'exploiter des installations de production
- les politiques relatives au raccordement au réseau
- les sources d'énergie de substitution, comme les énergies renouvelables
- les politiques relatives aux changements climatiques
- le stockage de l'électricité
- les politiques gouvernementales relatives aux centrales nucléaires
- les autorisations de construire et d'exploiter des réseaux de transport, l'admissibilité aux services de transport, la politique gouvernementale relative au transport, les tarifs et les conditions des services de transport
- les entités responsables de la fiabilité du réseau
- l'autorisation de construire et d'exploiter des installations de distribution
- l'accès au réseau de distribution
- la politique gouvernementale à l'égard du réseau de distribution
- les tarifs et les conditions des services de distribution
- l'autorisation de vendre de l'électricité aux clients
- les tarifs de vente de l'électricité
- les tarifs de vente en gros d'électricité
- les obligations des services publics
- les autorités responsables de l'établissement de la politique sur la réglementation, et l'étendue des pouvoirs de chacun des organismes de réglementation

- la façon dont les organismes de réglementation sont établis
- la contestation et l'appel de décisions
- les organismes qui ont le pouvoir d'approuver ou de bloquer des fusions
- l'examen des transferts de contrôle
- la prévention et les poursuites relatives aux pratiques anticoncurrentielles, la détermination de conduite anticoncurrentielle, la préclusion et les recours en cas de pratiques anticoncurrentielles
- les acquisitions par des sociétés étrangères
- l'autorisation de construire et d'exploiter des interconnecteurs
- l'accès aux interconnecteurs et l'alimentation électrique transfrontalière
- les restrictions imposées aux opérations entre les services publics d'électricité et leurs sociétés affiliées
- l'application des règlements et les sanctions

[TÉLÉCHARGER LE PDF : *Electricity Regulation in Ontario*](#)

(Disponible en anglais seulement)